



Je veux mettre en place un coin fumeur dans mon lycée

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 6 février 2009

Bonjour,

Je sais que depuis la loi on ne peut plus fumeur dans les lieux publics (lycée)

Je veux mettre en place un coin fumeur dans mon lycée ? Il y a de la place c'est très aéré !

J'attends vos réponses avec plaisir !

Réponse :

L'article [R.3511-1 du code de la santé publique](#) interdit de fumer dans les lycées, y compris dans les espaces non couverts.

L'article R.3511-2 du même code prévoit des emplacements pour les fumeurs au sein des lieux mentionnés à l'article précédent. Il précise cependant que ces emplacements ne pourront pas être aménagés au sein des établissements d'enseignement publics et privés.

Vous n'avez donc aucune possibilité de mettre en place un coin fumeur dans votre lycée.